



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 84/09

Objet

Validation du projet
d'agglomération

Secrétaire de séance

Michel GAUTHIER

Rapporteur

Marc BORNECK

Conseil Communautaire
15 octobre 2009
Champvans- 20 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 80
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 88
Date de la convocation : 28 septembre 2009
Date de publication : 28 octobre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux supplée par D. Desgouille, E. Tavernier, P. Vuitton supplée par D. Guilhendou, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière supplée par R. Roy, G. Fumey, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Di Caro, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois République, G. Card, C. Chalon, MA Chalumeaux, JB Gagnoux, L. Gatinault, S. Laroche, R. Manière, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard supplée JL Croiserat, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, A. Chollat, J. Thurel, JM. Diètre, M. Gauthier, P. Jacquot supplée par N. Cornu, A. Courderot, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard Ongenaed, F. Perchat, F. David, J. Hubert, JC Lambert supplée par G. Moniotte, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain supplée par C. Hanrard, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly, JF Dumont, D. Ecartot, N. Abdelli, A. Alonzo

Délégués absents ayant donné procuration : P. Bouvret à R. Belalia, D. Clerc à C. Parent, C. Creuze à JC Wambst, P. Epinat à I. Nouvellon, P. Genestier à G. Card, A. Hamdaoui à M. Borneck, P. Nasom à L. Gatinault, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, P. Daubigney, C. Petiot, C. Combet, JP. Fichère, K. Mezerai, G. Marechal, G. Coutrot, G. Ginet

Le Projet de Territoire commun à la Communauté d'agglomération du Grand Dole, au Pays Dolois – Pays de Pasteur et à la Ville de Dole est un document prospectif qui présente la stratégie de développement du bassin dolois en s'appuyant sur les éléments du diagnostic territorial. Il définit les principaux défis à relever par les partenaires jusqu'à l'horizon 2013. Il s'articule autour de 4 axes :

- Développer et confirmer le potentiel d'attractivité du territoire
- Garantir le développement durable du territoire
- Pérenniser et renforcer les services à la population
- Renforcer la solidarité entre les habitants et entre les territoires.

La mise en œuvre de ce projet se fera par le biais d'opérations sur lesquelles l'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Jura pourront intervenir financièrement, entres autres au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat- Région 2007-2013.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Dole,

VU la Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

VU la Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire modifiée par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat,

VU le décret N° 2000-1248 du 21 Décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération,

VU le Projet de Territoire annexé à cette délibération,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de territoire tel qu'annexé à cette délibération,
- DEMANDE la mise en œuvre des axes stratégiques de ce projet d'agglomération.
- SOLLICITE la préparation et la négociation d'un contrat d'agglomération avec l'Etat, la Région et le Département pour la période 2009-2013 à partir de ce projet d'agglomération.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des décisions administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait à Dole,
Le 15 octobre 2009,
Le Président,